



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 07 Décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 novembre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	22	7	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, GRANDAUD Gilbert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Isabel, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal à THEYS Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre à PAQUET Laurent, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, MALET Patrick à MUZETTE Thierry,

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, GASCHET Gérald, GORA Richard, MALET Patrick,

Membres absents : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, SUDRON Frédéric,

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Délibération n°102-2023 : Achat du logiciel OMEGA dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière va exercer de plein droit, à compter du 1^{er} janvier 2024, la compétence « Assainissement Collectif » en lieu et place de ses communes membres. Elle devra ainsi assurer la gestion d'environ 2165 abonnés à l'assainissement collectif (et d'environ 4530 abonnés à l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025).

Afin de répondre aux obligations de service public et d'assurer un service le plus efficace et le plus qualitatif possible, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un logiciel pour le SPAC.

Deux logiciels ont été présentés en réunion du Comité de Pilotage Assainissement Collectif le 9 novembre 2023 :

- Le logiciel OMEGA (Outil de Maîtrise de l'Eau et de la Gestion de l'Assainissement) par le groupe JVS. Il s'agit d'un logiciel de Gestion de la Relation Clientèle qui permet la gestion des abonnés, la facturation, l'optimisation des tournées de relève des compteurs, la gestion des plannings, la génération de statistiques et d'exports divers, le publipostage. Pour information, OMEGA est le logiciel utilisé par les services publics des collectivités voisines suivantes : la CA du Grand Guéret, la CC Briance Combade, la commune d'Ambazac, la commune de Saint-Léonard-de-Noblat.
- Le logiciel MULTI-FACTURATION par le groupe JVS. Il s'agit d'un logiciel qui permet uniquement la facturation des usagers. Pour information, MULTI-FACTURATION est le logiciel utilisé par la majorité des communes de l'intercommunalité pour la facturation des redevances d'assainissement collectif.

Après discussions et délibérations en réunion, les membres du Comité de Pilotage Assainissement Collectif se sont montrés favorables à l'achat du logiciel OMEGA et des prestations relatives, qui comprennent des formations à l'utilisation du logiciel mais également le transfert des données depuis les logiciels des communes vers le futur logiciel intercommunal.

L'acquisition du logiciel semble entrer dans la catégorie 5 des opérations éligibles aux subventions DETR. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (€ HT)		Ressources (€ HT)	
<i>Investissement</i> Licences	4 503,75	DETR / DSIL (50 % minimum sur l'investissement)	2 251,88
<i>Fonctionnement</i> Prestations	20 935,00	Autofinancement (50 % du fonctionnement et 100 % du fonctionnement)	25 130,40
<i>Fonctionnement</i> Redevances annuelles	1 943,53		
TOTAL	27 382,28	TOTAL	27 382,28

Monsieur BIDAUD demande d'approuver l'acquisition du logiciel OMEGA et des prestations relatives, ainsi que d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents nécessaires à l'acquisition du logiciel et aux demandes de subventions relatives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5214-16 ;
 Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 apportant des assouplissements supplémentaires aux modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes ;

Vu la délibération n°51-2023 du 29 juin 2023 approuvant la prise de la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°70-2023 du 28 septembre 2023 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Vu la délibération n°90-2023 du 26 octobre 2023 approuvant le choix d'un mode de gestion en régie dotée de la seule autonomie financière ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité de Pilotage Assainissement collectif en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant qu'il convient d'acquérir un logiciel de gestion et de facturation des abonnés à l'assainissement collectif ;

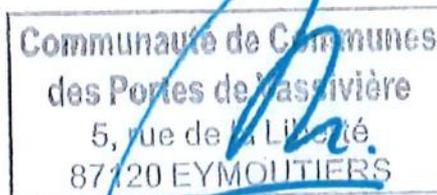
A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- **SE PRONONCER favorablement sur l'acquisition du logiciel OMEGA ;**
- **AUTORISER Madame la Présidente à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**
- **AUTORISER Madame la Présidente à signer toute pièce nécessaire à l'obtention des subventions relatives.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,
A Eymoutiers le 11 décembre 2023

La Présidente
Mélanie PLAZANET



La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : **12 DEC. 2023**
Publié le : **12 DEC. 2023**

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20231207-DEL-102-2023-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023